



Publication trimestrielle

### Le capitaine du Concordia nous quitte.

La nouvelle valse estivale des Recteurs aura eu cette fois raison du Recteur de notre académie. Nous ne le regretterons pas et nous souhaitons bon courage à nos collègues de Bordeaux qui l'accueillent. Car ces dernières années, l'académie de Toulouse n'a pas connue l'embellie que son essor démographique aurait pu produire. Au contraire, avec l'application assidue du Bac Pro 3 ans, une gestion des DGH plutôt partielle et un sens assez particulier du dialogue social, notre académie de Toulouse ressemble bel et bien à un cargo en dérive ! Un exemple parlant : Toulouse est dans le top 10 des académies où les sortants de bac pro vont directement pointer au chômage ! L'application à la lettre de la réforme du bac pro en 3ans n'est pas étrangère à ce phénomène, les élèves ne sont visiblement pas prêts pour le monde du travail.

Notre nouvelle Rectrice, Mme Hélène Bernard, aura donc du pain sur la planche et nous sommes fins prêts à faire entendre nos priorités.

En 1<sup>er</sup> lieu, le traitement des collègues ayant les conditions de travail les plus difficiles. Les stagiaires, TZR et contractuels qui ne bénéficient pas de concertation pour leurs affectations méritent la même considération que les autres enseignants. Au vu des énormités administratives constatées sur les affectations et les services attribués à ces collègues, des suppressions massives de remplaçants opérées par le Rectorat lors du dernier mouvement intra (voir p6), l'organisation de groupes de travail est urgente.

Également, il faudra veiller à limiter les effectifs des classes (un leitmotiv...), arrêter d'enlever des adultes des EPLE (par exemple recréer les postes d'AED supprimés l'été dernier), remettre des crédits sociaux, revoir le dialogue avec les personnels et leurs représentants, assurer l'équité sur tout le territoire régional, et j'en passe.

Au chapitre des bonnes nouvelles, la Région a annoncé la construction de deux nouveaux lycées d'ici 2017 (d'une capacité de 1000 élèves chacun) dans notre académie : « autour » de Pibrac (31) et « dans le sud du Tarn et Garonne ». La pression démographique l'exigeait, nous prenons acte de cette décision salutare.

Sur la revalorisation, Guy Barbier (Secrétaire général de l'UNSA Fonction Publique) a annoncé cet été sur France Info qu'elle serait probablement « à hauteur de 5 points d'indice pour 2014 ». C'est un (petit) premier pas, peut-être le signe qu'enfin certaines lignes bougent.

Reste la question des retraites. Certaines organisations ont fait le choix d'appeler à la grève le 10 septembre dernier avant de connaître le projet de réforme. Une action passée inaperçue dans la plupart de nos établissements avec moins de 3% de grévistes dans notre académie (comme au plan national d'ailleurs...). Ce n'est pas le choix que nous avons fait. Si certains éléments du projet de loi doivent être revus, la décision d'une action de grande ampleur doit être prise après négociation. Si la grève est organisée avant, on tombe dans de vieux schémas qui ne nous concernent pas et qui, comme le montre l'échec de l'action du 10 septembre, intéressent peu les enseignants.

Bonne rentrée à tous – toutes !

Cyril Lepoint

Secrétaire Académique, SE-UNSA Toulouse

**SE-UNSA Toulouse**  
19 Bd Silvio TRENTIN - 31200 TOULOUSE  
Tél : 05.61.14.72.72 Fax : 05.61.14.72.79  
Courriel : [ac-toulouse@se-unsatoul.org](mailto:ac-toulouse@se-unsatoul.org)  
Notre site :

<http://sections.se-unsatoul.org/toulouse/>



## SOMMAIRE

➔ **Histoire-Géo : nouveaux programmes indispensables !**  
p. 2

➔ **Calendrier : les mercredis « travaillés », Affectation des stagiaires** p. 3

➔ **Handicap: création du métier d'accompagnant, Suppression de la DIMA** p. 4  
➔ **Suppression de la note de vie scolaire, Organigramme SE-UNSA Toulouse.**  
p. 5

➔ **Mouvement intra 2013: le bilan du SE-UNSA** p. 6

➔ **Mouvement intra 2013: les victimes sont les TZR !** p. 7



## De la nécessaire refondation des programmes du lycée

L'exemple de l'histoire-géographie est révélateur des dérives de la décennie passée et de l'urgence qu'il y a à repenser les programmes du lycée. En partant de ce cas, voici, à l'heure où l'on parle de réunir à nouveau le Conseil Supérieur des programmes, quelques remarques ou pistes concernant la nécessaire refondation de ces fameux programmes.

### **Il est d'abord temps d'en finir avec l'improvisation et le travail bâclé !**

Le prof d'histoire-géo de 1<sup>ère</sup> S a été très malmené avec 4 programmes différents (ajustés, remaniés...) depuis 2010 ! Quand on sait qu'il faut 3 ans en moyenne pour bien cerner le programme, comment construire des progressions dans un tel contexte ? Seule la stabilité permettra l'efficacité.

### **Il faut en finir avec les programmes qui**

**ignorent les élèves réels !** Les 4 moutures du programme de S sont toutes très lourdes en terme de méthodes et pléthoriques en terme de compétences listées. L'encyclopédisme du contenu le rend inassimilable, même pour un élève sérieux. Le contraste entre les ambitions affichées dans les programmes et la réalité de ce qui est fait en classe en est même grotesque. D'autant plus grotesque que le flicage et la culpabilisation sont réels de la part de l'inspection et de l'institution pour qui « Le bon prof finit son programme ». Les nouveaux programmes devront donc permettre de sortir de la logique de simple exposition des élèves aux savoirs.

### **Il faut en finir avec les programmes qui ignorent la réalité du temps et des rythmes scolaires.**

Ces fichus programmes de 1<sup>ère</sup> S, comme ceux de Terminale, sont infaisables dans le temps imparti ! D'où la mise en place de stratégies compensatoires anti pédagogiques de la part des enseignants en raison du BAC : ECJS qui passe à la trappe, cours magistraux, photocopies à gogo, pas de remédiation... Les concepteurs des programmes doivent sortir de leur tour d'ivoire et réaliser qu'il y a longtemps que l'heure de cours ne fait plus une heure et qu'elle n'est pas sacrée ! Le calcul horaire qui sert de base au programme est absurde ; la programmation initiale est régulièrement bouleversée par les sorties et autres projets ou actions dans l'établissement, par les

convocations multiples des enseignants, par la gestion de la diversité des élèves, mais aussi par les aléas climatiques...

### **Il faut en finir avec les programmes qui piétinent ou étouffent la liberté pédagogique.**

Les programmes sont de plus en plus prescriptifs depuis 10 ans ; il n'est pas rare en histoire-géo que le programme indique les thèmes à traiter heure par heure, voire même les documents qu'il faut impérativement travailler en classe de 2<sup>nde</sup> !

Pourquoi ces carcans et cette défiance vis-à-vis des enseignants ? Les programmes actuels freinent l'initiative pédagogique, laissent peu de marge pour la différenciation, la mise en activité des élèves, la pratique de l'oral, l'usage des TICE... Les prochains programmes devront réhabiliter le geste pédagogique.

### **Il faut en finir avec les programmes repliés sur la discipline et sur la classe.**

On observe peu de cohérence d'un niveau à l'autre, peu de cohérence entre les disciplines. Le travail en équipe disciplinaire ou interdisciplinaire est presque totalement ignoré. Les programmes doivent permettre de jouer collectif !

**En résumé**, incapables de fonctionner en 2013, ces programmes ne sont faits ni pour les élèves, ni pour les enseignants. Ils sont faits pour les éditeurs, pour ne mécontenter ni les lobbies des diverses chapelles, ni certains historiens côtés... Le courage et l'ambition seront indispensables pour refonder les programmes ! La consultation des collègues ne devra pas être purement formelle, mais devra au contraire être l'objet d'un vrai débat ; il faudra aussi absolument éviter l'enfermement et le verrouillage des débats par les disciplines, cette solution de facilité qui déboucherait inévitablement sur un statu quo.

**Mathieu Deforge**



Prenons le  
**POUVOIR**  
sur  
notre **MÉTIER**



## Calendrier scolaire : au moins trois mercredis après-midi de rattrapage

Pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, les vacances d'automne dureront 2 semaines complètes (du 19 octobre au 3 novembre inclus).

Par contre, nous devons rattraper une journée de classe sur deux mercredis après-midi pour « *rattraper la journée du lundi 2 septembre 2013, non scolarisé pour les élèves, afin de respecter les 36 semaines légales de cours* » (Arrêté du 2/11/2012—JO du 01/12/2012). Soit :

- a.. le mercredi 13 novembre 2013 (sachant que le lundi 11 novembre est férié)
- b.. le mercredi 11 juin 2014 (sachant que le lundi 9 juin est férié : lundi de Pentecôte)

Le Rectorat accorde à nouveau le Pont de l'Ascension suite à l'absentéisme constaté cette année : le mercredi 28 mai 2013 après midi nous rattraperons les cours du vendredi 30 mai matin. A noter que l'administration nous fait "cadeau" du vendredi 30 mai après-midi qui ne sera donc pas rattrapé.

La première journée de pré-rentrée a donc eu lieu dans tous les établissements le lundi 2 septembre. 2 autres demi-journées de pré-rentrée doivent être obligatoirement organisées avant les vacances d'automne.

Il appartient à chaque établissement de les prévoir soit les mercredis après-midi, soit sur 2 soirées.

Emma Martinez-Jara



## Affectation des stagiaires 2nd degré à cette rentrée 2013

### Du côté des Jeunes Enseignants....

Cet été, le soleil n'aura pas eu raison de la catastrophe ambiante au niveau des affectations des stagiaires du 2<sup>nd</sup> degré. En effet, les résultats étaient attendus pour le vendredi 12 juillet...et rien...rien avant le 15 juillet en fin d'après-midi ! Coup de chaud synaptique ? Surchauffe électrique ?

Le fait est que le logiciel de notre ministère a rencontré un « problème technique ». Bilan de l'opération : du retard pris sur les procédures de vœux, un calendrier de plus en plus resserré et des stagiaires en panique que le Se-Unsa a aidé du mieux possible en plein mois de juillet.

Le calme commence à revenir mais nous dénonçons cette attitude de la part du Ministère qui fait des calendriers beaucoup trop serré et ne prend pas en compte ni le temps de réflexion ni le « au cas où »...

Le 26 août, les stagiaires du 2<sup>nd</sup> degré faisaient leur rentrée à l'UT1. Nous avons eu l'agréable surprise d'y rencontrer notre nouvelle rectrice, Hélène Bernard qui succède à Olivier Dugrip.

Le Se-Unsa ne manque pas de voir dans cette visite une marque de considération de la part de notre administration mais maintenant nous attendons de pied ferme les concertations. Nous exigeons plus que jamais que les choses changent, dans l'intérêt de tous.

Jean-Pascal Saget  
Ariane Cortay





## Création du métier « d'accompagnant », une avancée importante

L'annonce à la fin du mois d'août par le premier ministre Jean Marc Ayrault de la création d'un métier d'« accompagnant » pour les élèves en situation de handicap est une avancée importante.

L'Unsa Éducation et le SE-UNSA se félicitent de cette volonté de sortir de la précarité l'accompagnement de la scolarisation des enfants en situation de handicap. Reprenant des propositions du rapport de Pénélope Komites du 25 juin\*, les mesures annoncées font écho pour partie à des demandes de notre Fédération.

C'est une avancée importante pour les 28 000 personnels concernés qui pourront, au-delà de leurs 6 années de contrat d'assistant d'éducation, bénéficier d'un CDI et de la possibilité de valider un diplôme reconnaissant leurs compétences professionnelles.

C'est également une bonne nouvelle pour les équipes pédagogiques qui accueillent les enfants en situation de handicap dans leurs écoles, leurs établissements. La création d'un métier doit ouvrir des perspectives de formation et de constance dans la présence de professionnels compétents qui rendront plus aisés les projets d'accueil de ces enfants et leur réussite. Pour les enfants concernés et leurs parents, les mesures annoncées vont dans le sens d'une réelle amélioration.

Pour autant, ce n'est qu'une première étape — certes très encourageante — dans la prise en charge des élèves en situation de handicap qu'il faudra poursuivre pour tenir compte des besoins.

Les CDI ne concernent pas les 34 000 personnels EVS en contrats aidés qui sont également chargés de l'accompagnement d'élèves en situation de handicap. Même si les annonces sur l'amélioration de leur formation vont dans le bon sens, à moyen terme, il faut envisager d'aller vers une prise en charge uniquement par des emplois d'«accompagnant».

**L'UNSA Éducation et le SE-UNSA seront attentifs aux conditions de mise en œuvre du nouveau métier et continuera à agir pour améliorer le dispositif.**

## Suppression du DIMA et donc fin de l'apprentissage pour les moins de 15 ans

À présent que la loi est votée, la Refondation de l'École de la République entre dans une nouvelle phase, celle des textes d'application et de mise en œuvre. Durant la séance du Conseil Supérieur de l'Éducation (CSE) du 10 juillet, **la suppression du Dima** (Dispositif d'initiation aux métiers en alternance) a été votée à une large majorité. Pour le SE UNSA, c'est une mesure de justice sociale, de protection des plus jeunes et un premier pas vers une scolarité commune jusqu'à 16 ans dans l'attente d'un collège enfin accueillant pour tous. Le MEDEF a, sans surprise, voté contre.

Pour : 34 ; Contre : 7 (FO, SUD, CGT, MEDEF) ; Abstentions : 18 (FSU, SNALC).



# Pour la suppression définitive de la note de vie scolaire



**Le SE-Unsa demande** que la note de service n° 2012-029 du 24-2-2012 détaillant les modalités d'attribution du DNB soit modifiée au plus vite afin **de supprimer définitivement la note de vie scolaire, conformément au souhait de la représentation nationale et de la communauté éducative.**

Introduite par la loi d'orientation de 2005, la note de vie scolaire a été largement rejetée par la communauté éducative et unanimement dénoncée par les syndicats. La loi d'orientation de 2013 supprime sa mention dans le Code de l'Education. Cependant, **cette note de vie scolaire reste en vigueur tant que les textes réglementant le DNB restent inchangés.**

**Dans les collèges, l'incompréhension et la cacophonie règnent** à ce sujet. Les textes réglementaires doivent être adaptés avant la fin du premier trimestre 2013 afin que la note de vie scolaire n'apparaisse sur aucun bulletin scolaire dès cette année. En effet, même si c'est le Conseil Supérieur des Programmes qui doit émettre des propositions sur l'évolution du DNB, il est inutile d'attendre son avis pour supprimer cette note puisque la loi va clairement dans ce sens. De plus, étant donné que la réforme des cycles se mettra en oeuvre progressivement et qu'elle ne concernera la classe de troisième qu'en 2017, le risque serait grand que cette note reste en vigueur jusque-là.

Nous rappelons qu'à la différence de la note de vie scolaire, **les compétences 6 et 7 du socle commun permettent d'évaluer positivement certaines attitudes des élèves, celles qui permettent de construire la réussite scolaire et le vivre ensemble.** Cette évaluation s'inscrit dans les projets éducatifs et pédagogiques des établissements sous des formes diverses (actions ponctuelles ou régulières, prise en compte dans les disciplines et par la vie scolaire...). Il est inutile d'évaluer deux fois les mêmes compétences, une fois dans le cadre de la validation du socle et une autre fois par une note chiffrée qui fait bien peu sens.

Nous demandons de clarifier le statut de cette note de vie scolaire, de façon à éviter des disparités entre établissements et d'éventuels conflits au sein des établissements sur ce sujet.



## Le SE UNSA Académique

<b>Secrétaire Académique</b>	Cyril LEPOINT
<b>Trésorier Académique</b>	Michel BARDIN
<b>Secrétaire Collèges/Lycées et adjointe</b>	Laurent TROISPLIS Emma MARTINEZ - JARA
<b>Secrétaire PLP et adjointe</b>	Virginie RUBIRA Magali VIGNEAU
<b>Secrétaire EPS et adjoint</b>	Valérie LARROQUE Gilles AUDOUY
<b>Secrétaire CPE et adjointe</b>	Marie Jacques CLERC Françoise DUFOUR
<b>Secrétaire Jeunes Enseignants et adjointe</b>	Jean-Pascal SAGET Ariane CORTAY
<b>Secrétaire Non Titulaires</b>	Antoine LOGUILLARD
<b>Secrétaire Retraite</b>	Jean-Louis GIRBAL
<b>Secrétaire Ecoles</b>	Monique GONZALES

09	Ariège	Antoine LOGUILLARD Secrétaire 2nd Degré 09	05.61.65.45.50 09@se-unsas.org
12	Aveyron	Laurent TROISPLIS Didier LAVERSENNE Secrétaires 2nd Degré 12	05.65.42.63.15 12@se-unsas.org
31	Haute-Garonne	Emma MARTINEZ - JARA Secrétaire 2nd Degré 31	05.61.14.72.72 31@se-unsas.org
32	Gers	David PILLAUD Secrétaire 2nd Degré 32	05.62.05.20.08 32@se-unsas.org
46	Lot	Christine LAVERDET Secrétaire 2nd Degré 46	05.65.30.14.90 46@se-unsas.org
65	Hauts-Pyrénées	Valérie LARROQUE Secrétaire 2nd Degré 65	05.62.36.75.16 65@se-unsas.org
81	Tarn	Michel BARDIN Secrétaire 2nd Degré 81	05.63.54.31.26 81@se-unsas.org
82	Tarn et Garonne	Sylvie LOIRE Secrétaire 2nd Degré 82	05.63.63.23.22 82@se-unsas.org



# Mouvement intra 2013 : marre des vacances !

A l'issue du mouvement intra 2013, le SE-UNSA a dénombré près de 80 postes restés vacants dans les lycées et collèges de l'académie de Toulouse. La moitié ou presque de ces postes concerne 3 disciplines (Lettres classiques, Documentation, mathématiques). De même, près de la moitié de ces postes vacants sont concentrés dans 2 départements : la Haute-Garonne et l'Aveyron. Dans le premier cas, il s'agit essentiellement de postes d'établissements sensibles CLAIR ou de postes spécifiques (16 postes sur 18). Dans le 2<sup>nd</sup> cas, il s'agit très majoritairement de postes ordinaires, avec des situations ahurissantes en lettres classiques (8 postes vacants) et en maths (3 postes vacants) !

Qu'en conclure ?

D'abord qu'il est urgent de créer davantage de postes dans cette académie afin de mieux satisfaire les besoins pour chaque discipline et pour chaque département. Le Rectorat doit obtenir davantage de moyens du ministère pour faire face à la forte croissance démographique régionale.

Ensuite, qu'il est urgent aussi de mettre en place une nouvelle éducation prioritaire en commençant par supprimer le dispositif CLAIR auquel le SE-UNSA est opposé depuis des années, mais aussi en veillant à ce que les territoires ruraux bénéficient également d'un service public d'éducation de qualité. Le SE-UNSA interviendra en ce sens auprès du Rectorat pour le mouvement 2014.

En attendant, ce sont une nouvelle fois les TZR et les contractuels qui sont amenés à boucher les trous...

Nombre de postes restés vacants dans quelques disciplines en collèges/lycées									
	09	12	31	32	46	65	81	82	Total
<b>Documentation</b>	1		1	4	1	2			<b>9</b>
<b>Lettres classiques</b>	3	8	1		1	4	2	1	<b>20</b>
<b>Maths</b>		3	4						<b>7</b>
<b>Autres disciplines</b>	3	5	12	1	4	3	6	7	<b>41</b>
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>16</b>	<b>18</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>9</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>77</b>

Laurent Troisplis



## Groupe de Travail Académique sur les affectations des TZR : déclaration du SE-UNSA (extraits)

« M. le Secrétaire Général, M. le SGDRH, Mme la chef de la DPE,

Beaucoup de TZR ne sont toujours pas à la fête à cette rentrée. Cette rentrée du changement est même un calvaire pour un bon nombre d'entre eux ! **Affectations tardives, affectations à l'année sur plusieurs établissements, affectations en disciplines connexes, absence de transparence dans les décisions d'affectation, pressions inacceptables de certains chefs d'établissement...** Les témoignages recueillis par le SE-UNSA nous fournissent des exemples malheureux dans tous les départements de l'académie. Pourquoi ces ratés ?

**Il y a à cette rentrée environ 200 TZR de moins dans l'académie.** Cette année, dans l'académie de

Toulouse, on compte 17 TZR de moins en maths, 14 TZR de lettres modernes en moins, 11 de moins en histoire-géographie, etc... Tous les départements sont touchés, à commencer par la Haute-Garonne.

**Rajoutez à ce panorama la pression d'un chef d'établissement particulièrement à cran et vous aurez compris que pour les TZR, le changement, ce sera visiblement pour plus tard.**

**Nous observons que la ruralité n'est pas maîtrisée depuis les bureaux où se font les affectations.** L'opacité la plus totale n'est plus acceptable : nous affirmons que l'administration n'est pas en capacité de fournir des explications claires et individualisées aux enseignants qui le demande. Ce constat doit être prit en compte. »

# TZR : Toujours la galère !

Beaucoup de TZR ne sont toujours pas à la fête à cette rentrée. Pas folichon pour eux, cette rentrée du changement ! Affectations tardives, affectations à l'année sur plusieurs établissements, affectations en disciplines connexes, absence de transparence dans les décisions d'affectation, pressions inacceptables de certains chefs d'établissement... L'enquête de rentrée en ligne du SE-UNSA nous fournit malheureusement des exemples dans tous les départements de l'académie.

Pourquoi ces ratés ?

Cette année, le retour à une formation initiale pour les enseignants a imposé au rectorat d'affecter 7 types de stagiaires différents. Comme souvent, cela s'est fait dans l'urgence et sans concertation avec les organisations syndicales qui réclamaient comme chaque année un groupe de travail spécifique pour ces affectations. D'autre part, il y a à cette rentrée 200 TZR de moins dans l'académie parce que le rectorat privilégie les affectations en poste fixe. Tant mieux pour ceux qui ont réussi à obtenir ce saint graal souvent après des années de galère. Mais pour les autres... Cette année, dans l'académie, on compte 17 TZR de moins en maths, 14 TZR de lettres modernes en moins, 11 de moins en histoire-géographie, etc... Tous les départements sont touchés, à commencer par la Haute-Garonne. Le nombre important de BMP dans toutes les disciplines, ainsi que les postes restés vacants à l'issue de l'intra incitent le rectorat à affecter les TZR à l'année sur plusieurs établissements, parfois très éloignés dans les départements ruraux. Et comme c'est à l'année, pas d'ISSR à payer bien sûr ! Là aussi, cela se fait dans l'opacité la plus totale puisque le rectorat refuse encore et toujours la tenue d'un groupe de travail spécifique avec les organisations syndicales. Le stress a été accentué par les affectations tardives, beaucoup de collègues ne sachant pas où effectuer leur rentrée... Pour certains, le comble est d'avoir à enseigner de force dans une discipline connexe : on ne compte plus les TZR de sciences-physiques obligés de faire des maths par exemple, ce que dénonce régulièrement le SE-UNSA. Rajoutez à ce panorama la pression d'un chef d'établissement particulièrement à cran dans cette période de mise en place des emplois du temps de collègues à partager avec d'autres EPLE et vous aurez compris que pour les TZR, le changement, ce sera visiblement pour plus tard...

## Les TZR ont des droits !

**Les temps sont durs !** Pour faire quelques menues économies, diverses manœuvres peuvent être opérées pour éviter d'avoir à payer aux TZR les indemnités auxquelles ils ont droit.

- **Les TZR affectés à l'année** doivent toucher des frais de déplacement à partir du moment où leur établissement d'exercice n'est ni situé ni dans la commune ou dans une commune limitrophe de l'établissement de rattachement, ni dans celle de la résidence personnelle.

- **Les TZR affectés en courte ou moyenne** durée touchent l'ISSR pour les jours travaillés en dehors de leur rattachement administratif. Si un remplacement sur un même poste est prolongé plusieurs fois, l'ISSR doit être versée tant que l'arrêté d'affectation ne va pas jusqu'à la fin de l'année scolaire.

**Le rattachement administratif** est la résidence administrative des TZR. Il fait partie de l'affectation sur la zone de remplacement, les rectorats n'ont pas le droit de les modifier autoritairement pour éviter de payer les indemnités.

**Si les obligations de service du TZR** sont inférieures au service de remplacement, les heures supplémentaires doivent être payées en HSA pour les AFA et en HSE pour les remplacements de courte ou moyenne durée. Par ailleurs, Les TZR touchent les indemnités des personnels qu'ils remplacent (ZEP, ISOE etc.).

### • Textes de référence

[Décret n°99-823 du 17 septembre 1999](#) relatif à l'exercice des fonctions de remplacement dans les établissements d'enseignement du second degré.

[Note de service n°99-152 DU 7/10/1999](#) - Exercice des fonctions de remplacement dans les établissements d'enseignement du second degré

[Décret n°89-825 du 9 novembre 1989](#) - sur l'ISSR (indemnité de sujétions spéciales de remplacement)

[Décret n°2006-781](#) du 3 juillet 2006 sur les frais de déplacement

# BULLETIN D'ADHÉSION



SITUATION PERSONNELLE

**Nouvel adhérent**

**Actif**  **Retraité**

Nom d'usage : ..... Prénom : .....  
 Nom de naissance : ..... Né(e) le : .....  
 Adresse personnelle : .....  
 Téléphone : ..... Portable : .....  
 Adresse mel : .....  
 Nom et adresse de l'école/établissement d'exercice : .....

SITUATION ADMINISTRATIVE

**TITULAIRE**

**Premier degré** Spécialité (directeur, Zil, ASH, EMF...) : .....  
 Professeur des écoles  Instituteur

**Second degré** Discipline : .....  
 Certifié  PLP  Agrégé  Bi-admissible  AE  PEGC  CE d'EPS  Cop  
 Peps  CPE  DCIO  Autre (préciser) : .....

**NON-TITULAIRE**

Enseignant, CE, CPE (précisez) : .....  Vacataire  Contractuel

AED (précisez les fonctions) : .....

Emploi vie scolaire (Evs)

**ENTRÉE DANS LE MÉTIER**

Étudiant (M1, M2)

Emploi avenir professeur (EAP)

Stagiaire :  PE  Certifié  Cop  CPE  PLP  PEPS  Agrégé  Bi-admissible

Suppléant

COTISATION

Classe normale  Hors classe  Classe exceptionnelle

Temps complet  Temps partiel : ..... %  CLM, CLD, CPA...

Échelon : ..... Montant de la cotisation : .....

Mode de paiement :  Chèque  Paiements fractionnés automatiques(\*) :  Première demande  Renouvellement

**J'adhère au Syndicat des Enseignants-Unsa, date et signature : .....**

Les informations recueillies sont destinées au fichier syndical. Elles seront utilisées pour vous donner des informations syndicales susceptibles de vous intéresser. Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés.

**Le montant de votre cotisation annuelle est proportionnel au salaire. Il est égal à 5,8 millièmes de votre traitement annuel brut.**  
**Modalités de versement** • En une seule fois par chèque, adressé à votre section syndicale. • En plusieurs fois par prélèvements fractionnés sur votre compte bancaire ou postal. • Par carte bancaire sur [www.se-unsa.org](http://www.se-unsa.org)

## CRÉDIT D'IMPÔT 66% de votre cotisation

**Titulaires**

CLASSE NORMALE	ÉCHELONS							
	04	05	06	07	08	09	10	11
Instituteur	133 €	136 €	139 €	146 €	153 €	163 €	179 €	
Prof écoles, Certifié, Cop, CPE, PLP, PEPS	155 €	159 €	163 €	172 €	185 €	197 €	213 €	229 €
PEGC, Ce d'EPS, AE	137 €	144 €	151 €	159 €	168 €	178 €	188 €	
Bi-admissible	154 €	163 €	174 €	183 €	197 €	213 €	229 €	239 €
Agrégé	183 €	195 €	206 €	221 €	238 €	255 €	272 €	286 €

HORS CLASSE	01	02	03	04	05	06	07
Prof écoles, Certifié, CPE, PLP, Peps, DCIO	172 €	195 €	209 €	223 €	242 €	258 €	272 €
Agrégé	229 €	242 €	255 €	272 €	286 €	319 €	
PEGC, Ce d'EPS	159 €	167 €	177 €	188 €	213 €	229 €	

  

CLASSE EXCEPTIONNELLE	01	02	03	04	05
PEGC, Ce d'EPS	213 €	231 €	242 €	258 €	272 €

**Non-titulaires**

Contractuel	indice < 400	103 €	Vacataire	41 €
	indice 401 à 500	134 €	Ass. d'éducation	72 €
	indice > 500	165 €	Evs	50 €

**Situations particulières**

Disponibilité, congé parental	41 €
Temps partiel ou CPA : au prorata du temps partiel	

**Entrée dans le métier**

Prof écoles, Certifié, CPE, PLP, EPS, Cop échelon 3	98 €
Étudiant	41 €
EAP	50 €
Agrégé, bi-admissible échelon 3	103 €
Suppléant	82 €

**Retraités**

Pension inférieure à 1400 €	101 €
Pension entre 1400 et 1850 €	125 €
Pension supérieure à 1850 €	134 €

**Payable en ligne par carte bleue, chèque, prélèvements automatiques (jusqu'à 10 fois sans frais) sur [www.se-unsa.org](http://www.se-unsa.org)**

**A retourner à la section académique du SE-UNSA, 19 Bd Silvio Trentin, 31200 Toulouse  
 ou à la section départementale du SE-UNSA**